



MEMO



L'unité Loge 9-11 - Local 1976 - Syndicat des Métallos
Unit Lodge 9-11 - Local 1976 - United Steelworkers

JOURNÉES COMPENSATOIRES COMPENSATORY DAYS OFF

Bonjour à tous,

Tous les employés, conformément à l'article 15.03c) de la convention collective, bénéficient du droit à une journée compensatoire lorsqu'ils travaillent un jour férié. L'employeur a l'obligation de vous donner une journée de congé dans les 5 semaines qui précèdent ou suivent le jour férié.

La compagnie n'est pas obligé de vous donner un samedi ou un dimanche mais est obligé de vous offrir une date à l'intérieur des 5 semaines.

Pour vous assurer un suivi, vous n'avez qu'à effectuer votre demande par écrit ou en présence d'un témoin. Si le département de la planification refuse de vous octroyer une journée de congé compensatoire, veuillez svp écrire à info@ac-so.org avec l'information pertinente entourant votre demande (horaire de travail, à qui la demande a été effectuée, quand avez-vous fait la demande, réponse de la compagnie...)

Hi everyone,

All employees are entitled to a compensatory day off if they work on a Holiday as prescribed in the Labor Code and article 15.03c) of the collective agreement. The employer has the obligation to allow you a day off in the 5 weeks preceding or following the holiday.

The company does not have the obligation to give you a Saturday or Sunday but has the obligation to offer you a day off in the 5 weeks' timeframe.

To ensure a proper follow-up on your request, it is suggested you make your demand in writing or accompanied by a witness. If the Booking department refuses to offer you a day off in the 5 week's timeframe, please write info@ac-so.org with all pertinent information (date of demand, who you talked to, your schedule, company answer...).

Comité des Griefs
3 avril 2014